



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La crise sanitaire et la réquisition des étudiants infirmiers.

Question écrite n° 34148

Texte de la question

M. Julien Dive attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des étudiants infirmiers, étudiants infirmiers anesthésistes et étudiants infirmiers de bloc opératoire réquisitionnés pour lutter contre la seconde vague de l'épidémie de covid-19. En effet, outre le fait qu'ils sont amenés à exercer dans des conditions de travail difficiles, les étudiants réquisitionnés s'inquiètent de l'incidence de cette réquisition sur l'arrêt de leur formation, l'absence de date précise quant à sa reprise, sur la mise entre parenthèses de leur stage pratique et, plus généralement, sur la continuité pédagogique et leur réussite aux divers examens sanctionnant leur diplôme. Par ailleurs, alors que de nombreux étudiants ont épargné ou travaillent pour financer leurs études, une réquisition à long terme ne sera pas sans conséquences sur leur situation financière et morale. Aussi, il lui demande les dispositions qu'il entend prendre rapidement pour que les conditions de réquisition soient revues et permettent de concilier l'impératif sanitaire avec les impératifs de formation.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dive](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34148

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8335

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)